



09
Décembre 2020

Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.

Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénèche goyheneche02@orange.fr 03 23 38 01 45.

Rejoignez-nous sur <https://ugnylegay.pagesperso-orange.fr/>

Edito:

Quoi de neuf au village?... Pas grand-chose au mois de Novembre, compte tenu de ce nouveau confinement que nous impose notre gouvernement... A bon ou mauvais escient?... Qui peut en juger?... La pandémie se rapproche, quelques cas se sont déclarés à Ugny le Gay, tous apparemment contractés en milieu professionnel... La vie va son cours, enfermés que nous sommes dans notre isolement sanitaire qui nous fait perdre graduellement les liens avec notre tissu social, notre sens de la solidarité, et surtout notre liberté...

Côté municipal, on s'enfonce encore un peu plus dans le reniement des promesses électorales... On devait augmenter les heures de l'employé communal et lui acheter du matériel conséquent, rien de tout cela ne sera fait... On devait installer des caméras de surveillance, on attend pour se faire l'avis d'un gendarme (référént)... C'est un gendarme «lambda» qui va décider à la place du conseil et de la population si on va investir 50 000 euros dans un système de vidéo-surveillance!

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, un conseiller nous a gratifié d'un joli discours sur la multiplication des documents administratifs pour «engraisser une armée de fonctionnaires»... Ce mépris d'une catégorie de salariés qui relève d'une forme de racisme social, est un travail de sape permanent commis par ceux qui ont entrepris de détruire les services publics ! Personne au sein du Conseil n'a cru bon de se révolter contre cet argument digne de la plus belle propagande d'extrême droite... On m'a soutenu haut et fort que le nouveau conseil municipal ne faisait pas de politique: pour pasticher la réclame du «canada dry», ça a l'odeur de la politique, ça a le goût de la politique, ça a la couleur de la politique, mais ce n'est pas de la politique... Soi-disant...

Le PLUi en question...

Le Conseil Municipal d'Ugny le Gay s'est réuni le 19 Novembre afin d'étudier le projet de l'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère d'élaborer un PLUi dans le cadre du transfert de la compétence «droit des sols» qui pourrait se faire le 1er Juillet 2021...

Madame la Maire expose donc le problème au six conseillers présents autour de la table [il en manquait déjà trois, l'absentéisme, ça commence]...

Elle informe donc le conseil qu'elle et Madame Férot ont participé à une formation dispensée par la Communauté d'agglomération pour leur présenter les enjeux de ce PLUi...

Le PLUi est donc un Plan Local d'Urbanisme intercommunal institué par la loi ALUR de 2013, qui transfèrera le droit des sols à l'agglomération. Sauf si une minorité de blocage s'y oppose, représentant 20 % des communes et 25 % de la population.

Ce document d'urbanisme serait réalisé en quatre ans, à partir d'une large consultation des conseils municipaux et de la population. Il devra être en harmonie avec les documents stratégiques du niveau supérieur, Scot (Schéma de cohérence territoriale), PLH (Plan Local de l'Habitat), PADD (Plan d'Aménagement et de développement durable), et bien sûr tous les schémas régionaux thématiques...

Que va apporter le PLUi aux communes rurales ?...

_D'abord qu'elles seront mieux armées contre les éventuels projets de puissants promoteurs contre lesquels les communes modestes ne sont pas armées, n'ayant à leur opposer qu'une modeste carte communale, et parfois rien du tout...

_ensuite, un plan local à l'échelle intercommunale gommara les disparités qui existent entre toutes les communes du territoire, au niveau du droit des sols.

_Il permettra enfin de mettre en cohérence tous les services à la population, assainissement, distribution de l'eau potable, ramassage des déchets, organisation des transports, et surtout

permettra de définir des règles précises sur ce qu'on doit ou ne doit pas faire en matière de construction...

Madame la Maire invite les conseillers à débattre de cette proposition...

S'ensuit donc un débat au cours duquel fusent des commentaires qui illustrent parfaitement la profonde méconnaissance des participants sur le sujet:

— «... On a déjà un PLH, on n'a pas besoin de PLU...»

— «... Les villes elles ont le Scot, elles n'ont pas besoin d'un PLU...»

— «... Pour les gros projets, c'est eux qui décideront... C'est eux qui prendront les sous... L'argent des pylônes, c'est eux qui vont le prendre... Y' vont aussi reprendre les terres du CCAS...»

— «Nous on a une carte communale, qui a été gérée par l'AGEDI et entérinée par le Préfet...»

— « Si on va à l'agglo, c'est eux qui vont tout gérer... Y' vont tout nous piquer... Qui c'est qui va réparer les routes?...»

— «Le PLUi ça inclut aussi le SAGE?...[Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux].»

— « Y'a des choses plus importantes à gérer au niveau intercommunal...»

— **«On multiplie tout ce fatras administratif pour «emmerder» les gens et engraisser les fonctionnaires...»**

— « Les cabinets d'étude s'enrichissent grâce à ces choses-là...»

Suite à ces remarques, Madame La Maire informe les conseillers, que Madame FEROT et elle auront un entretien avec le cabinet AUDICCE, chargé de l'étude, et qu'elles feront part de toutes ces remarques à leur interlocuteur afin d'apporter des réponses...

Elle conclut, compte tenu des remarques négatives des conseillers, que le conseil d'Ugny le Gay s'oriente vers un vote contre le PLUi. Déjà, des maires de l'agglomération ont signifié leur avis défavorable, Abbécourt, Frières-Faillouel, Beaumont-en-Beine, dont le Maire a diffusé une longue lettre aux conseillers communautaires, que Madame la Maire lit en séance.

Elle déclare craindre que ce transfert enlève tout pouvoir aux Maires en matière d'urbanisme, notamment pour le droit de préemption urbain (DPU) et le règlement local de publicité (RLP)...

Que penser de tout cela?...

D'abord que tout ce fatras de fausses vérités révèle une profonde méconnaissance du sujet. De la part des élus nouvellement installés, cela peut se concevoir... Bien que par respect pour leur mandat, ils pourraient faire preuve d'un minimum d'engagement pour s'informer sur les sujets qui leur sont soumis... Mais en ce qui concerne les plus anciens, il semblerait que leur mémoire soit défaillante pour retrouver les termes du débat qui a déjà eu lieu concernant l'urbanisme...

Car ce débat n'est pas nouveau... Faut-il un Plan Local d'Urbanisme pour nos petites communes, ou une carte communale, document très simple qui régleme les zones constructibles et celles qui ne le sont pas... En revanche, la carte communale n'est pas un document d'urbanisme tenant lieu de PLU, du fait de l'absence de règlement écrit. Ce sont les dispositions du règlement national d'urbanisme (RNU) qui complètent les documents graphiques de la carte communale pour ce qui est de réglementer l'usage des sols... Elle ne régleme donc pas les modalités précises en matière d'emprise au sol, de hauteur des bâtiments ou d'espaces verts. Pour tout cela, la carte communale passe le relais au RNU...

Un petit exemple de situation délicate que ne règle pas la carte communale: il y a quelques années, un agriculteur peu scrupuleux avait décidé de faire une entrée de ses pâtures donnant sur la rue du Bosquet-Desthouy, sans en avertir son voisin. Celui-ci, furieux en pensant aux futures dégradations que subirait ce chemin, qu'il passait des heures à tondre méticuleusement, s'était plaint à la Mairie. En étudiant le problème, nous nous sommes aperçus que seul un PLU pouvait soumettre cette création d'entrée à autorisation du Maire: l'agriculteur était donc dans son droit...

En matière de documents, il semblerait que nos conseillers confondent les niveaux et surtout la finalité de ceux qui ont été cités: le SCOT ou le PLH sont des instruments stratégiques de programmation... Ils ne peuvent en aucun cas être opposables à un citoyen présentant un projet de construction ou d'aménagement... **Un SCOT n'est pas un super-PLU!**

Comme l'a fait remarquer un conseiller, nous avons déjà un document d'urbanisme : une carte communale, élaborée entre juillet 2006 et juin 2009... Ce document avait fait l'objet d'un important travail d'étude et de prospection qu'il serait utile de relire afin de préparer l'élaboration d'un futur PLUi... Car celui-ci ne pourra se faire sans tenir compte des documents qui lui sont antérieurs... Et beaucoup d'habitants de notre village verraient peut-être d'un bon œil que notre carte communale soit un tantinet remaniée...